

Nombre de Conseillers Communautaires :

- en exercice : 82
- présents titulaires : 50
- présents suppléants : 2
- procurations : 10
- abstentions : 3
- votants : 59

**DÉLIBÉRATION n° 2018/259**

L'an deux mille dix-huit et le 13 décembre à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 6 décembre 2018, s'est réuni, à la salle des fêtes d'ESPARROS, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO. Monsieur Olivier CLEMENT-BOLLEE a été désigné secrétaire de séance.

**Présents titulaires :** Mesdames et Messieurs, Bruno FOURCADE, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean-Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Paul LARAN, Fabienne ROYO, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marc DUPOUY, Noël ABADIE, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Bernard PLANO, Gisèle ROUILLON, Alain DASSAIN, Jean-Marie DA BENTA, Stéphanie LAGLEIZE, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Véronique MAZOUÉ, Christiane ROTGE, Charles RODRIGUES, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Valérie DUPLAN, André RECURT, François DABEZIES et Alain PIASER

**Présents suppléants :** Christine FAUGERE, Jean-Michel VIAU

**Titulaires ayant donné procuration :** Laurent LAGES à Stéphanie NOGUES, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, Isabelle ORTE à Nicole MARQUIE, Jean-Pierre CABOS à Gisèle ROUILLON, Joël DEVAUD à Pierre DUMAINE, Monique MARTIN à François DABEZIES, André QUINON à Jean-Marc DUPOUY, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Elie FOURCADE à Henri FORGUES, Bernard PRIEUR à Jean-Marie DUTHU

**Absents excusés :** Daniel LERBEY, Hervé CARRERE, Jean-Claude CLARENS, Jean-Marie VIGNES, Maurice CABARROU, Jean-Pierre DUTHU, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Madeleine SERIS, Jean-Manuel CAMACHO, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Zoulikha CHEBBAH, Philippe LACOSTE, Joëlle PEYRO, Joëlle VIGNEAUX, Guy RAYNAL, Jean-Paul COMPAGNET, Gérard SABATHIE, Didier FAVARO

**Objet : Action sociale - Pacte Territorial d'Insertion**

Vu la loi du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le RSA, réformant les politiques d'insertion et réaffirmant le rôle de chef de file du Département dans la définition et la conduite de la politique d'insertion.

Vu le Pacte Territorial d'Insertion des Hautes-Pyrénées 2018-2022 approuvé en Assemblée Départementale du 30/03/2018

Le PTI permet de coordonner et d'articuler l'ensemble des actions des partenaires pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics.

Le PTI s'articule avec les orientations nationales (plan de lutte contre la pauvreté) et pour se faire, il développe une coordination partenariale avec la Région, le Département, Pôle Emploi, la CAF, les EPCI, la Mission Locale, la CPAM, l'ARS, les Chambres Consulaires.

Le Département des Hautes-Pyrénées a initié une réflexion destinée à inscrire l'action sociale au cœur des politiques publiques à l'aide d'un PTI décliné en 5 axes :

- 1er axe : favoriser l'accès au droit
- 2ème axe : développer des compétences et des capacités pour agir au niveau de la mobilité, du logement, de la santé, des démarches administratives, de la culture qui est un levier d'insertion
- 3ème axe : prise en compte des spécificités
- 4ème axe : l'emploi
- 5ème axe : l'insertion
- 

Chaque partenaire est amené à formaliser ses engagements partenariaux.

Monsieur le Président propose d'intégrer ce projet éditorial qui sera intégré au PTI Départemental :

« Le PTI s'inscrit dans les orientations de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan qui souhaite faciliter l'accès aux services publics de proximité de son territoire et accompagner le développement économique et social. Un des axes forts de son action est de se rapprocher des publics les plus fragiles à travers les relais d'information au sein de ses communes membres (aide aux démarches administratives, appui numérique, conseil, orientation pour l'emploi, la formation, l'apprentissage ...).

Dans un territoire à dominante rurale, l'insertion passe aussi par un accompagnement à la mobilité. Différentes démarches sont déjà entreprises (bourse aux permis, transport à la demande ... et en voie de développement. La CCPL est partie prenante du PTI ».

Monsieur le Président demande au Conseil l'autorisation de signer ce PTI partenarial.

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix, avec trois abstentions :

### DECIDE

- d'approuver l'édito qui sera intégré au Pacte territorial d'Insertion des Hautes-Pyrénées,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le Pacte Territorial d'Insertion.

Pour copie conforme,  
Le Président

Affichée le 21 DEC. 2018



Monsieur le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau.

compter de la présente notification

Accusé de réception de préfecture  
065-200070787-20181213-2018-259-DE  
Date de télétransmission : 21/12/2018  
Date de réception préfecture : 21/12/2018